L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 18 JUILLET 1888.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Une grande propriété établie comme grocerie et résidence, dans une excellente localité, coin nord-ouest de Tremé et Chemin du Bayou. S'adresser sur les lieux ou 45 Passage de la Bourse. 13 juil—1sem

LE meilleur Gazoline au dessous du prix coûtant pour lampes et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon par J. J. Paquette 49 rue de Chartres. 29 juin—

DEMANDES.

ON demande au No 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine, une bonne pour s'occuper d'un enfant de sept ans et d'un petit ménage. S'adresser immédiatement. 15 juil—7

BOYS' BICYCLES, R. P. Randall, 54 & 56 Baronne.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Ponech et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 816—Division—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par [illegible] Ponech, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juil—18 24 27

Succession de Catherine Travers veuve de Terence Doyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24 534—Division A—Attendu que Ellen Blake [illegible] de Cornelius [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Travers veuve de Terence Doyle, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui en peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juillet—18 24 27

Succession de Sidney J. Gilbert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24 367—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] E. [illegible] ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 juil—17 21 26

Succession de Henry Hammel.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 juil—17 21 26

Succession de Mme Kate Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de R. C. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Samuel Fasnacht.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]

Succession de Henry Burkingham et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de M et Mme Charles Piepenbring.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de J. H. Oglesby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de William Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Florence E. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11 15 20

Succession de Edward B. Reynolds et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 [illegible]—Division E [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11 15 20

Succession de Moses Bonifacius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 24 079—[illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juil—13 18 22

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numeros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année et ont tous lieu en public à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 7 AOUT 1888.

GROS LOT:

$300,000

100 000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$300,000, soit	$300,000
1	Lot de	100,000,	100,000
1	Lot de	50,000,	50,000
1	Lot de	25,000,	25,000
2	Lots de	10,000,	20,000
5	Lots de	5,000,	25,000
25	Lots de	1,000,	25,000
100	Lots de	500,	50,000
200	Lots de	300,	60,000
500	Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	99,900
999 Lots de $100,	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

N. B.—Les billets gagnant des Lots capitaux n'ont pas droit aux autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

F. L. Fontenot vs. Mme Vve Adolphe Julien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,177.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Remparts, Désiré et Elmire, désigné par le No 4 de l'ilet No 8 d'après une esquisse par De Armas, sous-voyer, datée le 22 mars 1881, annexée à un acte passé le 26 avril 1881, pardevant Chas. T. Soniat, notaire, mesurant trente pieds de face à la rue St-Claude, sur cent trente-un pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve.

Etant la même propriété achetée par la défenderesse de Mme J. E. Edwards, acte pardevant Oscar Drouet, notaire, daté le 11 décembre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Greenleaf Andrews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,868—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, situés dans le faubourg Montreuil, près de cette ville, désignés par les numéros quarante, quarante-un et quarante deux, conformément à un plan du dit faubourg, dressé par J. Pilié, alors voyer de cette ville, le 16me jour de juin 1831, et déposé en l'étude de O. De Armas, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun au pied américain, soixante pieds de face à la rue Elmira, entre la rue Clara et le chemin public sur une profondeur de cent vingt pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec soixante-dix actions maintenant réduites à soixante-six actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane y attachées. Lesquelles dites propriétés ci-dessus sont décrites sur un plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville en date du 16 juin 1848 et déposé au bureau du shérif civil de cette paroisse, et mesurent conformément au dit plan comme suit.

Trois certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro 175 et borné par les rues Elmire, Dauphine ou Grands Hommes, Congress et Royale ou Casacalvo, désignés par les numéros quarante, quarante-un et quarante deux. Le dit lot numéro quarante étant à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Elmire et Dauphine.

Les dits lots se touchent et mesurent chacun, au pied américain, soixante pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, tous les droits, voies et privilèges, etc.

Ensemble avec les dites actions ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant assez pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: onze cent soixante-seize dollars, montant sur le prêt capital, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1876, et une autre somme de mille cinquante dollars, le montant de la contribution des dites actions du capital, avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1873, et avec huit pour cent d'intérêt sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1876, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1877, [illegible]

L'acquéreur assumera le reste de la dette du capital hypothéqué et non-échu [illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward Toby vs A. S. Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24 336—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juil—10 17 24 31—août 7

AVIS AUX CREANCIERS.

J. O. Terry & Sons vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,738—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George W. Sowton, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juil—13 18 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24 518—Mme Elisabeth Becker vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Mme Vve Elisabeth Becker soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Chas. T. Soniat, notaire en cette ville le MARDI, 24me jour de juillet 1888, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises. Et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1888.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Députe Greffier.
11 juil—3 fois 24 juil

L'Etat ex rel. A. Brittin et als. Consolidé vs. la Ville de la Nlle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14 004.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Richard F. Harrison, receveur de la Metropolitan Police Tax Fund, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 juil—3 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas. C. Landry vs ses créanciers—No 24,439—Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire Charles C. Landry est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant Ben Ory, notaire, le 11me jour de juillet 1888, à 11 h. a. m., dans le but d'élire un syndic et que les sujets concernant cette pétition soient soumis ou considérés par les mêmes et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 juin 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
28 juin—3f au 21 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph K. Gourdain vs. ses créanciers—No 24,434—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph Klebert Gourdain soit convoquée et ait lieu pardevant Marcel T. Ducros, notaire public en cette ville, le LUNDI, 30me jour de juillet 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 26 juin 1888.
(Signé): N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
29 juin—3f au 30 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,277—Division A—Isaac K. Levy & Son vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison sociale de Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant William R. Kerr, notaire, à son bureau, No 28 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 23ème jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et décider sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires sont suspendues, et que Sam. Henderson Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juin—3f au 23 juil

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de la paroisse d'Orléans, d'un vaste assortiment de tissus, étoffes à robes, coton, toiles, mousquetaires, couvertures, étoffes à drapes, rideaux, bonnetterie et chaussettes, courtepointes, essuie-mains, draps, mouchoirs, broderies, notions et comptoirs, vitrines, montres, meubles de bureau, etc., ainsi que nombre d'autres articles et marchandises trop nombreux à énumérer, étant tout le contenu, marchandises, installations, fonds de magasin, etc., de cette vaste maison bien connue établie dans les trois magasins à deux étages, situés à l'angle S. E. des rues Dryades et Thalie, aussi, le bail non expiré de la propriété.

Dans l'affaire de
Simon Gonsenheim vs Ferdinand Caspar, No 23,895;
H. & B. Beer vs le même, No 23,896;
Morris Gonsenheim vs le même, No 23,897;
W. G. Vincent vs le même, No 23,898.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 31 juillet 1888, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Sur les lieux coin S. E. des rues Dryades et Thalie.

1° Le tout et en détail du contenu, installations, marchandises, comptoirs, vitrines, montres et tous autres effets mobiliers dans les trois magasins à deux étages situés à l'angle S. E. des rues Dryades et Thalie, le tout selon un inventaire enregistré au bureau.

2° Le bail de Nicholas Burke à Ferdinand Caspar des trois magasins à deux étages au coin sud-est des rues Dryades et Thalie, et le droit d'occupation des dits magasins. Le dit bail a commencé le 1er octobre 1887 et expire le 30 septembre 1892, au taux de $175 par mois jusqu'au 30 septembre 1889, payable mensuellement; et au taux de $200 par mois à partir de cette date jusqu'à l'expiration du bail, payable mensuellement.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juillet—18 24 28 31

VENTES PAR LE CONSTABLE

John G. Grant contre E. N. Waterman.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 10 693—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, au No 90 Passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville, dans le deuxième district de cette ville, le LUNDI, 30me jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un fût Victoria d'après un inventaire en cette bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
17 juil—17 24 30

Vve Eugénie Chenet contre Mme Joséphine Rice.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 10 762—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, au No 124 rue Royale, entre les rues St Pierre et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
17 juil—17 24 28

Mme Vve C. Karst vs. M et Mme Fly.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 10 721—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan en face de mon entrepôt No 124 rue Royale entre les rues St Pierre et Toulouse dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 30me jour de juillet 1888 à 11 heures a. m. la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire exposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 juil—12 19 23

LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF,
Etat de la Louisiane.

Attendu que le 20 [illegible] 1888, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a, [illegible], fixé les dates de la Quarantaine [illegible]:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat, ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPPI et venant de ports ou [illegible] seront classés comme suit:

PREMIÈRE CLASSE. Navires arrivant de ports non-infectés.

SECONDE CLASSE. Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE. Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE. Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés; et autres navires qui, ont eu à bord des cas de fièvre jaune, de choléra ou autres maladies contagieuses pendant le voyage ou avant d'arriver à leur bord pendant la traversée.

[illegible]

Les navires de la seconde, de la troisième ou quatrième classe, ainsi que ceux qui, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi, et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé, moi, SAMUEL D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je proclame ces règlements ordonnant que la quarantaine stipulée pour l'inspection et la désinfection des navires soit mise en vigueur à partir du VINGT NEUVIÈME JOUR D'AVRIL 1888, jusqu'au 1er JUIN 1888, à moins que le Bureau de Santé de l'Etat ne suggère qu'il en soit autrement. A partir de cette date, tous navires partant pour le camp de la quarantaine seront détenus ainsi qu'il est pourvu plus loin.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) En foi de quoi j'ai apposé ma signature et y ai fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce 4me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre vingt huit.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour le Gouverneur:
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et Passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires, les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention:

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agent et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant des ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capable de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des aperçus, dentelles, velours et autres articles d'une fixture délicate car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.
7 avril—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dry goods. Dry goods, Etc.

W. G. Vincent vs J. F. Fitzgerald.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,969.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI, 28 juillet 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres.

Un lot de dry goods assortis, linges de table, mousquetaires, chemises de femme, bas, mouchoirs, nattes, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry D. Ogden vs. Mlle Aimée Viguié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,056—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1888, à midi, de la propriété ci-de sous décrite, à savoir—

1. Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 13 et 14 de l'ilet 41 A sur un plan dressé par C. Zarmanski, daté le 25 août 1835, et déposé dans le bureau de Jos. E. D. Livaudais, alors juge pour la paroisse Jefferson, le dit ilet (maintenant No 135) étant borné par les rues Dublin, Madison, Zimple et Quatrième; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente pieds de face à la rue Madison sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse comme légataire universel de la succession de Mme Anaïs Viguié, veuve de B. N. Fortier, No 23,637 de la cour civile de district, et par la dite veuve B. N. Fortier de Mme Louise A. Fortier, veuve de Fred. G. Rodewald, d'après un acte pardevant E. Commagère, notaire, le 31 juillet 1874.

2. Une portion de terre située dans le même district et dit, mesurant soixante pieds de face sur une ligne parallèle à la rue Madison quarante-deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue Quatrième, soixante pieds sur une ligne parallèle à la rue Dublin et quarante-deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue Zimple [illegible]

Acquis par la défenderesse comme légataire universel de la veuve B. N. Fortier mentionnée ci-dessus, et par la dite veuve Fortier de la veuve P. Soniat Dufossat et autres par acte pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 20 novembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 18 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Randall Stewart vs. Peter Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 002—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Deux (2) lots de terre avec améliorations, etc., situés dans l'ilet borné par les rues St Louis, Tonti, Rocheblave et le Canal de Dessèchement [illegible]

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 18 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michael T. Carroll vs H. H. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 [illegible]—[illegible]

[illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juil—10 17 24 31—7 14 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Eugène Lacoste vs. Henry Aicard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 326—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Louis et Toulouse, mesurant, en mesure américaine, vingt cinq pieds de face à la rue des Remparts, sur cent vingt huit pieds onze pouces et demi de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 2[illegible] jour de ma[illegible] 1888, un jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée dans les termes et les chiffres suivants: Alice B. Wolf vs Mathias W. Solomon, son mari—No 23 516—Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante, et sur la production en cour de la preuve de la demande de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le 27 mars courant soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence le jugement de séparation de biens et la dissolution de la communauté d'acquêts et gains existant auparavant entre eux soit rendu en faveur de la plaignante Mme Alice B. Wolf et contre Mathias W. Solomon son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et les frais avec la reconnaissance des droits et privilèges de la plaignante sur la propriété du défendeur.

Jugement rendu le 26 mai 1888.
Jugement signé le 5 juin 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt huit.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 juin—4 fev 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—JE CERTIFIE PAR CECI que le 29me jour de juin 1888 un jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants, à Mme Régina Aronstein, femme, etc., vs son mari—No 21 323 Division A—Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat pour la plaignante, et en produisant dûment la preuve à l'appui de sa demande, la loi et les témoignages étant en faveur de la dite plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré ici le 25 juin 1888 soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de Mme Régina Aronstein, veuve par un premier mariage de Solomon Levy et par un second mariage de Jacob Simons, et contre le dit Jacob Simons, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et laissant à celle-là le contrôle de sa propriété personnelle. Les frais devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 28 juin 1888.
Jugement signé le 3 juillet 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En témoignage duquel j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de juillet, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-huit.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4 juil—3f en 30 jours

CHEVAUX ET MULETS

Chevaux communs	$ 80@125
Bons chevaux de trait	125@185
Chevaux de selle et de voiture	250@400
Mulets pour habitations sucrières	165@200
Mulets, qualité moyenne	140@170
Mulets pour coton	—@—
Mulets communs	40@75
Bons mulets de ville	$200@225

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un immense lot de Cartes à jouer. Cartes à jouer.

Reuben H. Cram vs. John L. Stamps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,821—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le JEUDI, 19 juillet 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, environ 80 grosses (plus ou moins) de cartes à jouer extra fines et de belle qualité, d'après l'inventaire, par lots à la convenance des acheteurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
7 juil—7 11 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Tout le contenu, tous les biens, etc., collectivement et séparément, de l'ENTERPRISE STEAM SASH, BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY, avec les chantiers de bois, animaux de trait, actions, termes non expirés de baux de valeur.

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,841—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juin 1888 à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MERCREDI, 18 juillet 1888, à 11 heures du matin, à la vente à l'encan des propriétés suivantes:

Sur les lieux, Nos 171 à 181 rue St-Louis, coin Franklin—

1° Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières à vapeur, machines, guides de la force motrice, pompes, arbres de couche, machine à couper les vis et les lattes, pierres à repasser à l'émeri, poulies, courroies de transmission, outils, ustensiles, modèles, plans, objets fabriqués, bois brut et travaillé quincaillerie, peintures, huiles, verres, meubles de bureau, etc., contenus dans le bâtiment sur l'ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bassin et Franklin, en cette ville; aussi, les animaux de trait (un cheval et un mulet), wagon, charrette, buggy et harnais sur les lieux, en un mot tout ce qui constitue le fonds de l'établissement connu sous le nom de **Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards**

Ce qui se trouve sur les lieux et dans l'entrepôt No 57 rue Franklin et sur le Vieux Bassin aussi bien que sur le trottoir et le terrain neutre dans le voisinage.

Le stock manufacturé comprend un lot considérable de chassis, portes, persiennes, noyaux d'escalier, montants de cheminée, balustrades, ornements en bois, etc.

Les meubles du bureau se composent d'un coffre-fort en fer, de bureaux et pupitres pour écrire des chaises, etc.

Le tout ci-dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.

2° Une action du fonds capital du Mechanics Lumbermen's and Dealers Exchange.

3° **Les baux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir:**

A. Le bail de Victor Demourelle à Abraham Sanau et F. H. West par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 14 avril 1882 de tout l'ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent, compris entre les rues St Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, avec l'exception du bureau et le lot de terre sur lequel il est bâti, réservé et bâti à l'encoignure des rues Toulouse et Franklin et qui mesure vingt deux pieds et demi carrés. Le dit bail expire le 13 avril 1892 avec privilège de renouveler avec certaines conditions et le loyer est à raison de **cent cinquante dollars** ($150) par mois et tel etc [illegible]

B. Le bail de V. Demourelle à Samuels [illegible] 14 avril 1884 de la portion de terre dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St Louis [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juil—3 7 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un Partage.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ST BERNARD.

21ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Bernard.

—No 283—

Jean B. Dauterive et als vs Louise E. Lutil et als.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi adressé par l'Honorable 21ème Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan aux Abattoirs en face du bureau du jury [illegible] le SAMEDI, 4 août 1888, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite à savoir:

[illegible]

E. E. NUNEZ,
Shérif de la paroisse St Bernard.
30 juin—juil 7 14 21 28—août 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic et de shérif d'une propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District dans l'affaire d'Arthur Hauch vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 21,245—En vertu d'un ordre de vente date du 26 juin 1888, ordonné dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite qui doit être faite par Chas. W. Drown shérif civil de la paroisse d'Orléans et Chas. H. Schaefer, syndic des créanciers d'Arthur Hauch, conjointement et conformément au dit ordre, les propriétés décrites seront offertes en vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Promenade Carondelet, St Pierre, Rocheblave et Tonti et désigné par le numéro un sur un plan dressé par Arthur de Armas, ingénieur le 8 juin 1871 et annexé à un acte passé le 19 juin 1871 pardevant E. Bouny, notaire en cette ville; le dit lot mesure, au pied américain vingt huit pieds un pouce et six lignes de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de cent pieds et face sur la rue Rocheblave et vingt-huit pieds cinq pouces et sept lignes de largeur dans le fond, le dit lot forme l'encoignure des rues St-Pierre et Rocheblave et est composé de tout le lot numéro quatre et une petite portion du lot numéro cinq sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 29 mai 1848, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire en cette ville.

2° Quatre lots de terre, avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Rocheblave, Dorgenois et la Promenade Carondelet, et désignés par les numéros un, deux, trois, et quatre de l'ilet No 20, sur un plan dressé par Bourgerol, voyer, le 20 décembre 1826. Déposé à l'étude de L. Hermann, ancien notaire en cette ville, par un acte daté du 11 mars 1837 par devant F. de Armas, alors notaire dans cette ville. Le lot No 1 mesure 71 pieds 2 pouces de face à la rue St Pierre, sur 98 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et de face à la rue Rocheblave, 98 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne de profondeur du côté opposé et 20 pieds de largeur dans le fond.

Le lot numéro deux mesure quatre-vingt dix-huit pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rocheblave la même mesure dans le fond et dix-huit pieds dix pouces sur la ligne du lot numéro trois. Le lot numéro trois mesure quatre vingt-dix-huit pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rocheblave, de même dans le fond et dix-sept pieds huit pouces de profondeur, sur la ligne du lot numéro quatre et le lot numéro quatre mesure seize pieds six pouces et cinq lignes de face à la Promenade Carondelet, dix sept pieds huit pouces dans le fond et quatre-vingt dix huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur et de face à la rue Rocheblave.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Et Charles H. Schaefer, syndic des créanciers de Arthur Hauch.
27 juin—27—3 10 17 24 28 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

G. W. Merritt vs Third African Baptist Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,297—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans l'ilet borné par les rues Poeyfarre, Roman, Laharpe et Columbus, désigné par le No 6 de l'ilet No 16, d'après un plan par Surgi daté le 12 juin 1844, déposé au bureau de A. Ducatel, notaire public, sous le No 5 du livre de plans No 2; le dit lot mesurant 31 pieds 7 1/2 pouces sur la rue Roman sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 28—3 10 17 21 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Spencer Roan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No. 24,338.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—Le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E, en date du 28 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, de la dite succession, à savoir:

1° Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 678, borné par les rues Claiborne, Lizardi, Robertson et Egana. Les dits lots sont numérotés de un à huit inclusivement, se touchent et mesurent le tout ensemble comme suit, à savoir: Deux cent treize (213) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Lizardi sur une profondeur de cent douze (112) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Claiborne et cent treize (113) pieds quatre (4) pouces et trois (3) lignes sur la rue Robertson, au pied américain.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 580, borné par les rues Lizardi, Villeré, Egana et Robertson, la dite portion de terre mesure cent soixante dix (170) pieds neuf (9) pouces et une et demie (1 1/2) ligne de face à la rue Lizardi. La même largeur dans le fond et cent treize (113) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de profondeur et de face à la rue Villeré. (au pied américain).

Les améliorations comprennent un cottage simple, ayant deux chambres, un cabinet et galerie, une cuisine, une écurie et lieux d'aisance.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888, en sus du prix de leur adjudication et devront faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, au frais des acquéreurs.
30 juin—juillet 7 14 21 28—4 août.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Ed. Lilienthal vs. Ses Créanciers.

Bijouterie or et argent, Montres, Pendules, Cannes, Argenterie plaquée, Diamants, Ornements, Marchandises de fantaisie, Statuettes, Articles de virtu, Bronzes, Vitrines, Coffre fort, Chandeliers, et un grand nombre d'autres articles de valeur trop nombreux à énumérer

Au No 18 rue du Camp, sous le City Hotel.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le MERCREDI, 18 juillet 1888 à 10 heures et demie a. m. et continuant de jour en jour à la même heure jusqu'à ce que tout le stock soit vendu, au magasin, No 18 rue du Camp, sous le City Hotel, entre les rues Canal et Commune, Premier District en cette ville, (transféré pour faciliter la vente), en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 6 juillet 1888 Dossier No 22 232 dans l'affaire de Edward Lilienthal vs. ses créanciers, il sera vendu à l'encan—

Tout le contenu du magasin No 13 rue du Camp d'après un inventaire enregistré (transféré au No 18 rue du Camp pour faciliter la vente) comprenant un grand stock varié et bien assorti de marchandises de bijouterie de toutes descriptions.

Conditions—Comptant avant livraison.
8 juil—8 12 15 jusqu'au jour de la vente

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter C. Flower vs Louis Fonlu ou Fonlot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 439—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Marais, Bienville et Tonti désigné par le numéro douze de l'ilet No [illegible] sur un plan dressé par D. D'Hemecourt, voyer, en date du 16 juin 1853 déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Le dit lot mesure vingt-six pieds sept pouces et neuf lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 juin—20 28—juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une Propriété Améliorée connue comme les Nos 994 et 996 rue Magazine, entre les rues Amelia et Antonine.

—Dans l'affaire de—

Henry Meyer vs Mme Cecilia A. Connolly, veuve de James Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 321—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magazine, Amelia et Antonine, désigné par le No 10 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Lenderman, notaire, le 1 décembre 1880 [illegible]

Acquis par la défenderesse par achat de Henry Meyer, d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 28 avril 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant qui est de douze quatre cents seize 66 2/3 piastres avec 8 0/0 d'intérêt du 28 avril 1887 jusqu'à paiement, 5 0/0 sur tout le montant en litige pour frais d'avocat, les frais et les charges du procès et de la vente, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant de ou échelera le paiement de deux billets à ordre pour quatre cent seize 66 2/3 piastres chacun, datés le 28 avril 1887 et payables respectivement un et deux ans après leur date, au taux de 8 pour cent par an à partir du ... endossés, portant intérêt au taux de huit pour cent par an depuis leur date jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur et dont est faite propriété contenue dans la réclamation du plaignant d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 28 avril 1887, l'acquéreur assumera relativement les obligations du dit acte pour relativement aux frais d'avocat, d'assurance, etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Camp Spring Mill Co. vs. William C. Stratton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 23 540—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

Cinq certains lots de terre ensemble avec tous les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situés dans le Sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance (anciennement Live Oak), Bellecastle et Dufossat, et désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Vingt-sept et Vingt-huit de l'ilet No Vingt quatre sur un plan dressé par W. Crosby, voyer, et déposé au bureau de C. C. Ladrière, ex-notaire en cette ville comme plan No Neuf. Les dits lots Nos Un, Deux et Trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque en mesure américaine trente pieds de face à la rue Live Oak, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le dit lot numéro un formant l'encoignure des rues Live Oak et Bellecastle, et les dits lots numéros vingt sept et vingt huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Bellecastle sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—3 10 14 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Firemens' Building Association vs Patrick Finnegan & James O'Malley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 20,310—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 25 "C", borné par les rues Clinton, Burthe, Hillary et Troisième, sur un plan de Jacob Kothass, voyer, étant les numéros vingt un et vingt-deux, en date du 10 septembre 1835, déposé en l'étude de William Boswell, ancien notaire; les dits lots mesurent trente pieds de face chacun à la rue Clinton sur une profondeur de cent trente-sept pieds six pouces au pied anglais. Lesquelles dites propriétés ont été acquises par le défendeur James O'Malley de veuve Louis Maillard, par acte pardevant E. Commagère, recorder, en date du 10 septembre 1886, enregistré au bureau de transfert de Jefferson, livre 4 folio 700.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3 10 17 21 31—août 4.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Roeling vs ses créanciers—No 24,183 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Charles F. Roeling auparavant ordonnée à être tenue devant F. B. Earhart, notaire, le 30me jour de juin 1888, qu'il soit maintenant ord nné et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire en cette ville, le SAMEDI, 4me jour d'août 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et déterminer sur l'application de Charles F. Roeling pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 29 juin 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 juil—3f au 4 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE ROYALE.

No 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

Une résidence et magasin à deux étages et demi.

Octavie White
vs
Althée White et als.

No. 24,117.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août, 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 juin, 1888 et signé le 13 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et aussi en vertu de et conformément à un ordre signé le 29 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant, mesure française 30 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages et demi, désignée par le numéro municipal 150 avec un grand magasin au rez-de-chaussée, écurie, remise et entrée pour voitures, lieux d'aisance, citerne, hydrant au second étage, deux chambres et grand salon, corridor et galerie. 4 chambres dans la bâtisse de la cuisine et 4 chambres au second étage.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur pour être divisés en coupons si cela est requis, tirés par eux et endossés à leur propre ordre et datés à la date de la dite adjudication et portant un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final, l'acte devant rendre ces clauses usuelles de non aliénation des frais d'avocat à 5 pour cent sur le montant en cas de procédures pour le recouvrement du montant des dits billets ou toute partie de ceux ci, capital et intérêt et les bâtisses devront être et rester constamment assurées contre toute perte par l'incendie jusqu'à paiement final des dits billets et la police d'assurance devra être transférée et délivrée au détenteur des billets comme garantie additionnelle du paiement des dits billets.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1 juil—1 7 14 21 28—4 août

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Succession de Mary Phelps, veuve de James Whalen.

No 24,274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Coin de la rue Market et l'Avenue Pacific.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place**, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 22 juin 1888 pour compte de la dite succession de la propriété ci-dessous décrite à savoir—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 8 et 9 borné dans l'ilet 129 borné par les rues Bermuda, Atlantic et Pacific, avenue Market et Jackson, le lot No 8 mesure 27 pieds 5 pouces de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur et face à l'avenue Pacific entre lignes parallèles au pied américain. Les améliorations comprennent une résidence presque neuve avec quatre ou six chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc.

Etant la même propriété acquise par le défunt par achat de Manuel Abascal d'après un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire en cette ville le [illegible] 1885, enregistré au bureau [illegible]

Conditions—1/2 ou plus comptant; la balance à un et à deux ans [illegible]

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 juin—26 30—7 14 21 28 juil

Propriété Améliorée

—DE LA—

PLUS GRANDE VALEUR

—DANS LE—

Deuxième District.

No 151 rue Quartier, entre St-Claude et Remparts.

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Marie Louise Remy alias Juliette Michel.

No 24,295—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur, bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 28 juin 1888, pour compte de la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quartier, Esplanade, Remparts et St Claude, [illegible] au plan de P. A. D'Hemecourt [illegible] 47 pieds 7 pouces et 4 lignes de large au fond et 38 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec quatre à six chambres et une autre bâtisse avec deux chambres, cuisine et lieux d'aisance, etc., [illegible] par le numéro municipal 151 rue Quartier.

Termes et conditions—1/2 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un an, en billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devra aussi contenir les clauses usuelles de non aliénation, de frais d'avocat [illegible] pour un montant égal à la valeur des bâtisses et transférée [illegible] de 1888 au dessus du prix d'adjudication et déposer [illegible] Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire aux frais de l'acquéreur.

Et en vertu de, et conformément au même ordre, à 10 heures A. M. précises, le Samedi, 4 août 1888, au No 151 rue Quartier entre St Claude et Remparts, il sera vendu un lot de meubles, argenterie, etc., d'après un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant.
3 juin—30—juil 7 14 21 28—août 4

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété sur la rue St. Louis.

Succession de Henry Steel—No 6412.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 août 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 juin 1888 la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet compris par la Promenade Carondelet les rues St. Louis, Rowan et Prieur, mesurant 27 pieds de face à la rue St Louis sur 110 pieds de profondeur, **ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.**

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant R. C. Stockton notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.
1 juil—1 7 14 21 28—4 août

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure à l'angle des rues Shellroad et Clara.

Succession de M. B. Muncy.

No 22 729—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 21 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magnolia, Clara et Euphrosine et le Nouveau Chemin Coquille, désigné comme le terrain No 8 et mesurant 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de façade sur le Nouveau Chemin Coquille, 31 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Euphrosine; 107 pieds 3 pouces de profondeur et de façade rue Clara, et 103 pieds et 7 pouces de profondeur sur la limite du terrain No 7 et forme l'angle du dit Nouveau Chemin Coquille et des rues Clara et Euphrosine. Les améliorations comprennent une maison double à un étage en bois, cuisine, etc. La situation en est excellente pour sa location étant près de la gare du Chemin de fer Jackson du Pont Maggot la et de la fonderie Coleman, etc.

Conditions—Comptant; assumer le paiement de toutes les taxes de 1888 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant P. L. Fouchy, notaire.
24 juin—24 juil 7 14 21 28

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—Je certifie par ceci que le 28me jour de mai 1888, un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:

Bertha Mohr vs Edward Diefenthal—No 23,517.

Cette affaire ayant été entendue ce jour—présents, J. N. Wolfson Esq. pour appelant, Chs. S. Price Esq. pour défendant après avoir entendu l'évidence et les plaidoiries des avocats assignés par la Cour,

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'un jugement soit rendu en faveur de Bertha Mohr déboutant l'intervention et troisième opposition de Henry Stern & Co et contre Edward Diefenthal son mari pour la somme de trois mille huit cents dollars, avec reconnaissance de ses droits et privilèges sur sa propriété, et il est de plus décrété qu'il y ait séparation de propriété et de gains et acquêts entre la plaignante et son mari.

Les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 mai 1888.
Jugement signé le 1er juin 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 8me jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt huit.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—4 a 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Résidence de Choix.

La grande et agréable résidence, No 60 rue de l'Esplanade, près Royale.

Avec grand terrain faisant face à la rue Quartier.

Voisinage attrayant et embelli par les jolies résidences de MM. Xiques, Bugué, Chalaron et autres.

SERA vendue à l'enchère, SAMEDI, le 21 juillet, à midi, à la Bourse, No 74 rue St Charles.

Conditions—Un quart ou plus comptant, la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, 7 0/0 d'intérêt, ensemble avec les clauses usuel en d'hypothèque, assurance, etc. Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire. Pour plus amples informations voyez le plan exposé à la salle d'encan. Carte d'admission par les encanteurs.
MACON, PAUL & ROBINSON, Encanteurs.
11 juil—11 21

Maison en bois et deux lots de terre coin des rues Valence et St. George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 24,062.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON. Arthur Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Deux terrains avec les améliorations droits, voies, etc., qui en appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet 164 borné par les rues Valence, St George, Cadix et Loyola, désignés comme lots 16 et 17 sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, voyer, daté en février 1872 et mesurant chaque, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles, de 112 pieds. Le lot No 16 forme le coin des rues Valence et St George. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, hangar, etc.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888; 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant C. Pr[illegible], notaire.
16 juin—16, 23 30—7 14 21 juillet

Propriété améliorée de valeur rue Dauphine, Troisième District.

Succession de Jean Pierre Jeliet.

No 13 920—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Arthur Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Commercial Place et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 15 juin 1888, et avec le consentement des parties intéressées il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Grands Hommes maintenant Dauphine, Bagatelle maintenant Bourbon, Casacalvo maintenant Royale et Pauger, [illegible] 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine [illegible] 127 pieds 10 pouces et [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit avec billets [illegible] portant intérêt à raison de [illegible] pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final. Ensemble avec les clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1888.

Acte de vente pardevant Geo. E. Prot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
14 juin—14 1[illegible] 23 30 juil 7 14 21

Actions à l'encan.

Succession de William Hart.

No 24 229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Arthur Paul, encanteur, Bureau No 5, rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles [illegible] de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 5 juillet 1888, il sera vendu à l'encan:

Une action du fonds capital du Produce Exchange de la Nlle-Orléans.

Une action du fonds capital du Mechanics and Traders Exchange de la Nlle-Orléans.

Conditions—Comptant avant le transfert.
11 juil—11 21

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DANS L'AFFAIRE DE LA

Liverpool and London and Globe Insurance Company

vs.

La Compagnie d'assurances Hope

De la Nouvelle-Orléans.

No 11,700—Cour de Circuit des Etats-Unis et District Est de la Louisiane.

Vente par le Receveur de

Propriétés de ville et d'habitations de valeur.

La "Chase" Cotton Yard and Fickery Property,

Adjacent la New Orleans Water Works, formant les coins des rues New Levee, Tchoupitoulas et Orange.

Vis-à-vis la Presse à coton Memphis et du dépôt de charbon de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

—Et—

Près de la Louisiana Electric Light and Power Company's Plant, et le River Front and Belt Railroad.

Un emplacement de valeur pour un vaste commerce ou une entreprise manufacturière. Aussi, des

Habitations de choix dans les paroisses Rapides et St-Martin.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—[illegible] encanteurs—[illegible] SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St. Charles [illegible] il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un décret de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats Unis d'Amérique, District Est de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus [illegible] la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet [illegible]

[illegible]

2° Une certaine étendue de terre ou habitation, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, située dans la paroisse Rapides, Etat de la Louisiane, sur la rive gauche du Bayou Boeuf, et bornée par [illegible] connue comme la "Compton Lower Place" [illegible]

3° Une certaine étendue de terre ou plantation, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse St Martin, Etat de la Louisiane, sur la rive près du Catahoula [illegible]

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication [illegible] la propriété vendue.

Actes de ventes pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 juin—16, 23 30—juil 7 14 21

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux : 73 [illegible]
NOUVELLE-[illegible]
MERCREDI, 18 JU[illegible]

VAPE[illegible]

COMPAGNIE [illegible]

[illegible]

Compagnie Gener[illegible]

[illegible]

Le Steamer N[illegible]

[illegible]

CHEMINS [illegible]

LOUISVILLE, N[illegible]

TEXAS R[illegible]

[illegible]

Bureaux de po[illegible] d'Etat, par[illegible]

[illegible]

FEUI[illegible]

LA SE[illegible]

LE GRANT[illegible]